

## **Histoire**

### **La construction de l'État monarchique en France de 1380 à 1715 (question nouvelle)**

La question de la construction de l'État monarchique en France n'a cessé d'être renouvelée, en particulier par les travaux du groupe d'historiens réunis par Jean-Philippe Genet sur l'État moderne et par leur relecture récente. Selon ce collectif d'historiens, c'est l'existence d'une fiscalité publique et, surtout, de la capacité à la fonder sur le consentement de l'ensemble de la société politique, qui constitue le critère principal pour définir et identifier cet objet. S'y ajoute le contrôle de la justice et de la force militaire. Si ce questionnement est à l'origine de la nouvelle question de l'agrégation interne d'histoire-géographie, c'est l'expression d'État monarchique qui a été retenue, plutôt que celle d'État moderne.

La prise en compte des acquis les plus récents de l'historiographie suppose de repenser la chronologie de ce phénomène, « l'affirmation progressive de l'État monarchique » (Jean-Louis Biget). En l'occurrence, la césure entre histoire médiévale et histoire moderne n'a guère de sens et introduit une rupture artificielle dans un processus qui, s'il n'est pas linéaire et ne doit pas induire une lecture déterministe, n'en commence pas moins au Moyen Âge, à une date qui demeure discutée. Parmi de nombreux choix possibles, le règne de Charles VI (1380-1422) a paru pertinent après le temps de restauration qu'a constitué celui de son père, Charles V. Il ne s'agit pas tant d'interroger la modernité de l'État que la capacité du roi à faire accepter son autorité dans un cadre étatique en construction, qui cherche à s'affranchir des lourdes contraintes de la féodalité. En cela, la guerre et notamment le long conflit opposant la France à l'Angleterre, représente un élément de maturation essentiel. S'intensifie alors un processus de crises tous azimuts au terme duquel l'État monarchique se trouve paradoxalement renforcé : l'affirmation de la fidélité dynastique couplée à une véritable religion royale s'accompagne, grâce à la fin de la guerre civile et à la reconquête progressive du royaume par les Valois, d'un renforcement du pouvoir royal qui passe notamment par la création d'un impôt et d'une armée permanents. Ces difficultés n'ont pas empêché le développement des institutions étatiques, soigneusement défendues, en dépit des carences royales, par des officiers du roi devenus, à tous les échelons administratifs, « partie intégrante du corps du roi ». Si la sujétion a progressé, le gouvernement du royaume laisse encore la place à la requête et au dialogue entre le roi et ses sujets. Par ailleurs, la soumission des grands féodaux n'est pas encore venue et le pouvoir du roi reste concurrencé par des principautés qui ont eu tendance à se constituer pour certaines en États princiers.

Près de trois siècles plus tard, la mort de Louis XIV, si elle ne constitue pas une rupture, n'en est pas moins commode pour faire le point sur le processus de construction étatique. Il ne s'agit pas de considérer ce règne comme le point d'aboutissement d'un processus qui fut irrégulier et n'eut rien d'univoque. Cependant, un point est certain : le temps des « rois absolus » (Hervé Drévillon) fut essentiel dans la construction d'une structure étatique ayant développé son « pouvoir administratif » (Joël Cornette), cette évolution amenant Louis XIV, quelques jours avant sa mort, à la fameuse et très révélatrice confession que l'on sait (« Je m'en vais, mais l'État demeurera toujours »).

Le choix du temps long oblige à s'interroger sur la pérennité des concepts et des réalités : l'État monarchique ne désigne pas la même réalité en 1380 et en 1715. Passant de l'époque de la féodalité à celle de la « monarchie de papier », via les dures contestations des princes révoltés durant le cycle des guerres de religion, les formules de l'État varient, en France, depuis le règne de Charles VI jusqu'à celui de Louis XIV, même si nombre d'éléments constitutifs étaient déjà présents au début de la période considérée. Les conseils de gouvernement de Louis XIV sont très différents de l'ancien conseil du Roi et les intendants ne correspondent pas aux anciens baillis et sénéchaux du domaine. S'ajoute le fait que le royaume de France s'est considérablement agrandi entre la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et 1715. L'empan chronologique retenu permet d'étudier des phases d'accélération, mais également des périodes de crises, ces dernières constituant, en ce domaine comme dans d'autres, l'une des modalités du changement historique. L'historiographie récente invite aussi à analyser le rôle des femmes et du genre dans la construction de l'État monarchique.

Cette question de la construction de l'État monarchique en France doit être étudiée à différentes échelles, qu'il conviendra d'articuler. Cette construction n'est pas un processus endogène : les interactions avec les autres

types de construction politique doivent être prises en compte. L'horizon est européen, qu'il s'agisse des relations avec l'Angleterre lors de la Guerre de Cent Ans ou avec l'empire des Habsbourg sous le règne de Louis XIV. Il est également mondial, dès lors que la France étend son emprise au-delà de l'Atlantique. En raison du rôle des villes – qui, outre qu'elles sont considérées par les rois comme un théâtre privilégié d'expression de leur pouvoir, concentrent les fruits de la croissance économique, fournissant simultanément le principal cadre des oppositions politiques, la (les) Fronde(s) jouant en la matière un rôle crucial – dans la construction de l'État monarchique, ce programme n'est pas sans liens avec la question d'histoire médiévale de l'agrégation externe d'histoire « Villes et construction étatique en Europe du Nord-Ouest du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle (Empire, anciens Pays-Bas, France, Angleterre) ».

La nouvelle question fait écho à deux thèmes du programme du cycle 4, en classe de 5<sup>e</sup>. Le thème 2 « Société, Église et pouvoir politique dans l'occident féodal (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) », comporte une étude sur « l'affirmation de l'État monarchique dans le Royaume des Capétiens et des Valois », ainsi qu'une analyse de « l'émergence d'une nouvelle société urbaine ». La fin de la période médiévale est ainsi présentée comme celle de la construction des « bases d'un État moderne ». Quant au thème 3, il contient un sous-thème intitulé « Du Prince de la Renaissance au roi absolu (François I<sup>er</sup>, Henri IV, Louis XIV) ». En classe de seconde, le premier chapitre du thème 3 porte précisément sur « l'affirmation de l'État dans le royaume de France ». Il vise notamment à « caractériser la monarchie française ».

### **Le travail en Allemagne, en Angleterre et en France (hors empire colonial) des années 1830 aux années 1930. Mains-d'œuvre artisanales et industrielles, pratiques et questions sociales)**

Le programme d'histoire contemporaine invite à s'interroger sur la place centrale qu'occupe le travail artisanal et industriel durant un siècle, des années 1830 aux années 1930 comprises, dans les sociétés anglaise, française et germanique. Centrée sur le travail, cette question a pour ambition d'articuler histoire économique, histoire sociale, histoire politique et histoire culturelle : il s'agit donc d'étudier les pratiques, tout en s'intéressant aux représentations.

La période envisagée est profondément marquée par l'industrialisation selon des chronologies et des modalités variables pour les pays concernés. Le phénomène, déjà bien amorcé en amont par la Grande-Bretagne, atteint la France dans les années 1830 puis certaines régions de l'espace germanique. Ces phénomènes s'amplifient durant le XIX<sup>e</sup> siècle, singulièrement dans les années 1870-1890, puis évoluent dans le premier XX<sup>e</sup> siècle, notamment pendant et après la Première Guerre mondiale. Ces chronologies prennent en considération les évolutions des systèmes techniques, les changements des structures entrepreneuriales, la concentration variable des moyens de production, l'industrialisation de la guerre, la rationalisation, les transformations de l'organisation du travail, de l'exercice de l'autorité et des pratiques de commandement.

Les espaces considérés, l'Angleterre, la France et l'espace germanique, dans les limites de l'Allemagne unifiée à partir de 1870 sont les plus tôt et les plus fortement industrialisés en Europe. Si les espaces colonisés ne sont pas compris dans le périmètre géographique de la question, la présence d'une main-d'œuvre coloniale croissante dans les métropoles, appelée notamment pour les besoins de la Première Guerre mondiale, puis pour la reconstruction d'après-guerre, et ses conséquences multiples sont à prendre en considération.

Coexistant avec l'artisanat, le processus d'industrialisation entraîne de profondes mutations du tissu social, des groupes professionnels et des relations sociales. Il s'accompagne souvent de l'urbanisation, même si l'industrialisation s'effectue aussi en milieu rural et si la proto-industrie subsiste jusqu'à la fin de la période, et même au-delà. Il transforme également les espaces de travail, les tâches effectuées, les rémunérations et la situation de celles et ceux qui travaillent, ainsi que l'organisation des sociétés. Ce processus est indissociable de migrations de plus en plus massives, à la fois à l'intérieur de chacun des espaces considérés mais également d'un pays à l'autre. Enfin, il induit une exploitation croissante des ressources naturelles et, de ce fait, un accroissement considérable des pollutions et des atteintes multiples à l'environnement.

Les mains-d'œuvre artisanales et industrielles exercent un travail dans des branches d'activité à l'évolution contrastée, dans des espaces de travail variés (à domicile, en atelier, en fabrique, en usine, à la campagne ou en ville) et dans des types d'entreprises divers (privées, d'État, régies ou coopératives). Elles mobilisent des techniques, des savoir-faire et des traditions de métier. Constituées d'autochtones et de migrants, ces mains-d'œuvre sont encore extrêmement diverses dans leurs statuts, oscillant entre indépendance et salariat: ouvrières et ouvriers, tâcheronnes et tâcherons, artisanes et artisans, entrepreneuses et entrepreneurs (qui commandent et distribuent le travail artisanal et industriel pour certains produits), contremaîtres, contremaîtresses ou surintendantes, ingénieurs, employées et employés d'usines, directrices et directeurs d'établissements industriels. Les mortes saisons, l'absence d'emploi, devenue chômage, et l'intermittence constituent autant d'épreuves pour les mains-d'œuvre précaires, spécialement pendant les années 1840, la Grande Dépression des années 1880 et la crise des années 1930. Conditions de travail et gestes de travail accomplis avec des conséquences éventuelles sur la santé, formations et qualifications, modes de rémunération enfin, singularisent ces mains-d'œuvre qui vivent dans des familles, habitent des logements et des quartiers où elles développent des sociabilités, des pratiques culturelles et de loisirs, y compris sportifs. Elles consomment aussi.

Le processus de mise au travail génère maux et tensions. À cet égard, la « question sociale » est au cœur de la structuration d'un mouvement ouvrier divers qui contribue puissamment à l'instauration et au perfectionnement de la législation sociale, ainsi qu'à l'amélioration de la condition ouvrière. Ces mains-d'œuvre développent, en effet, des pratiques de solidarité et des formes de résistance: elles s'engagent dans des coalitions, puis des grèves; elles se regroupent dans des sociétés de secours mutuels, des syndicats de toutes obédiences, des formations politiques et des coopératives. De multiples débats autour de la représentation politique des mondes du travail, depuis les premiers socialismes et la structuration d'un mouvement ouvrier, jalonnent cette histoire, qui pose la question, sur le plan politique, de la conquête des droits sociaux et de l'avènement d'une social-démocratie / d'un travaillisme, comme parti de gouvernement. Toutefois on ne saurait exiger des candidates et candidats une connaissance approfondie des évolutions internes des organisations du mouvement ouvrier. Parallèlement, des organisations patronales se structurent: le patronage et le paternalisme, les formes variées de négociations collectives ou encore la gestion concertée des mains-d'œuvre sont autant de réponses apportées à la question ouvrière par les employeurs, les États et les élites. Le droit du travail, son institutionnalisation, les politiques du travail, qui passent notamment par l'élaboration d'une législation et le contrôle de son application comme par la mise en place d'administrations, la protection sociale enfin (sous ses diverses formes : prévoyance, assistance ou assurance) constituent un socle politique et social qui se construit durant ce siècle d'industrialisation.

En outre, ces sociétés connaissent des circulations transnationales croissantes. À la mondialisation progressive de l'économie et à ses effets sur le travail, des réponses associatives sont apportées par les trois Internationales ouvrières, les Internationales syndicales, l'Association Internationale pour la protection légale des travailleurs ; apparaissent ensuite des réponses institutionnelles par le biais de l'Organisation internationale du travail (OIT) en 1919 et de ses premiers chantiers durant les années 1920 et 1930, qui concernent le droit du travail et la protection sociale.

On s'interrogera enfin sur la place des ouvrières et ouvriers dans les sociétés et sur leur intégration, en scrutant les représentations du travail, des travailleuses et des travailleurs, tant dans les enquêtes sociales que dans les œuvres littéraires, les œuvres d'art et les médias en plein essor (journaux, photographie et cinéma). Artistes, médias, observateurs sont aussi saisis par ces débats et y participent à leur manière en représentant le travail.

La bibliographie du sujet est accessible et abondante, largement renouvelée, en français et en anglais pour l'essentiel. Pour la plupart des questions évoquées, les candidates et les candidats devront mobiliser et interroger les catégories de genre, de génération, de classe et de nationalité dans la perspective d'une histoire transnationale des circulations et d'une histoire connectée.

Ainsi formulée, la question d'histoire contemporaine invite à réfléchir sur un thème essentiel, irrigué par des questionnements historiographiques comparés à l'échelle européenne. Elle permet d'approfondir les connaissances et la réflexion sur plusieurs séquences des programmes d'histoire du second degré : en classe

de 4<sup>e</sup>, le thème 2 est consacré à « L'Europe de la révolution industrielle » ; en classe de Première générale, le chapitre 2 du thème 2 porte sur « L'industrialisation et l'accélération des transformations économiques et sociales en France », envisage « Les transformations des modes de production » et « L'importance politique de la question sociale », et propose notamment comme point de passage et d'ouverture « 25 mai 1864 : le droit de grève répond à l'une des attentes du mouvement ouvrier » ; de même, le chapitre 2 du thème 3, consacré aux « Permanences et mutations de la société française jusqu'en 1914 » invite à mettre en avant l'industrialisation, la question ouvrière, l'immigration et la place des étrangers ou encore l'évolution de la place des femmes, et propose, comme points de passage et d'ouverture, « La fusillade de Fourmies » et « Le Creusot et la famille Schneider ». En Première technologique, le thème 2 « Les transformations politiques et sociales de la France de 1848 à 1870 » et son sujet d'étude « Les établissements Schneider au Creusot sous la Deuxième République et le Second Empire » invitent à appréhender la notion d'industrialisation, le rôle économique et politique d'Eugène Schneider, les transformations des formes et lieux de travail et leurs conséquences sociales et politiques pour les ouvriers comme pour leurs familles.

## **Géographie**

### **La France : géographie générale**

La question proposée invite à réaffirmer le rôle de la géographie en tant que science humaine qui vise à comprendre comment les individus et les sociétés organisent leur espace, s'y développent, le transforment en prenant en compte la globalité et la complexité des processus et des systèmes spatiaux. Pour le candidat, elle est aussi l'occasion de mettre à jour des savoirs sur des sujets qui doivent être maîtrisés et enseignés en collège comme en lycée, en mettant en œuvre et en explicitant les démarches géographiques. Cette question doit inciter les candidats à conforter leurs connaissances sur la géographie thématique de la France, dans ses territoires terrestres et maritimes, métropolitains et ultramarins (les spécificités des départements-régions et collectivités d'Outre-Mer doivent être étudiées, comprises et enseignées), dans un cadre européen, mondial et maritime. La réflexion doit donc articuler l'identification des lignes de force du territoire national et les dynamiques qui le traversent et le façonnent, les acteurs qui sont à l'œuvre dans les territoires et les enjeux auxquels ils sont confrontés.

Il s'agit dès lors d'aboutir à une véritable compréhension de l'organisation territoriale, dans toutes ses dimensions, institutionnelles, économiques, sociales, culturelles, mais aussi physiques, environnementales et paysagères. Le rôle de l'aménagement des territoires et leurs interconnexions aux espaces nationaux, européens et internationaux doivent être analysés, dans ce cadre, avec une attention toute particulière au rôle structurant des réseaux de transports et de télécommunications. Il convient aussi de comprendre des situations singulières : relations et degré de dépendance à la mer, interfaces, notamment maritimes et portuaires, contraintes et solutions environnementales, articulation des identités et des systèmes d'échanges locaux aux logiques de la mondialisation (telles que les économies résidentielles, par exemple) à l'origine de dynamiques parfois originales.

Pour y parvenir, il convient de prendre en compte les dynamiques territoriales récentes. L'espace français connaît des évolutions importantes qu'il convient de mesurer, de comprendre et d'expliquer. Parmi ces dynamiques, on peut s'attacher au fait urbain dans toutes ses dimensions, la métropolisation n'en étant qu'un des aspects. On s'interrogera par exemple utilement sur les nouveaux paradigmes d'une urbanité plus durable, sur l'évolution des dynamiques de périurbanisation, de rurbanisation et de travail à distance, ainsi que sur leurs conséquences pour les espaces ruraux. Sans avoir l'ambition de passer l'ensemble des dynamiques en revue, on peut également considérer les évolutions de la population et du peuplement ou celles des activités économiques en ce qu'elles marquent les territoires. Les recompositions actuelles accentuent des inégalités économiques, sociales et sociospatiales et sont amplifiées par les représentations qu'en ont les acteurs. Cela conduit, notamment, à des différenciations spatiales importantes, qui valorisent certains espaces au détriment d'autres, « en crise », aujourd'hui marginalisés. Il faut veiller à inscrire ces phénomènes dans des contextes marqués par des dynamiques telles que celles des régions maritimes et frontalières, de la littoralisation, de la

gestion des risques naturels et technologiques, ou de la patrimonialisation des espaces et des biens (aires protégées, labels...).

Comprendre ces dynamiques suppose de mettre clairement en évidence les processus et les facteurs qui en sont à l'origine, les acteurs et les formes que prend leur coopération. Dans ce cadre, le poids, la place et le rôle respectifs de l'Union européenne, de l'État, des collectivités territoriales mais aussi des autres acteurs du territoire au premier rang desquels figurent les entreprises et les populations doivent être questionnés.

Les politiques publiques exercent une influence sur l'aménagement du (des) territoire(s) et les modes de gouvernance, notamment par des réformes territoriales nombreuses qu'il s'agisse notamment de la réforme des collectivités territoriales de 2010, des lois MAPTAM de 2014 et NOTRe de 2015, de la loi 3DS de février 2022, des collectivités territoriales uniques de Guyane et Martinique en 2015, de la collectivité territoriale spécifique de Corse en 2018 ou de la collectivité européenne d'Alsace en 2021. Les territoires ont désormais des organisations variées et dans la continuité de la décentralisation, des schémas d'organisation différenciés sont mis en œuvre. D'autres facteurs internes doivent aussi être mobilisés, tels que l'influence des réseaux (réseaux matériels et immatériels), les formes de mobilité, la perception de l'espace, les modes d'habiter, le poids des héritages et des représentations. Les processus externes comme l'impact de la mondialisation (maritimisation et internationalisation des échanges commerciaux, IDE, etc.) ou les politiques européennes (politique agricole commune, réglementation environnementale par exemple) doivent enfin être mesurés.

Cette étude peut être l'occasion de s'interroger sur la pertinence des découpages statistiques, institutionnels et politiques (EPCI, bassins de vie, unités et aires urbaines, zones d'emploi, petites régions agricoles et forestières, départements, régions...) et de leurs périmètres dans la compréhension du territoire, à un moment où l'organisation de l'espace prend des formes réticulaires. Cette question est aussi l'occasion d'analyser plus en détail le fait régional, en dépassant la simple approche institutionnelle.

Il s'agit donc, en s'appuyant sur des exemples choisis à des échelles variées, de comprendre comment les phénomènes se transforment, s'organisent et s'articulent, dans leurs dimensions spatio-temporelles et multiscalaires, de la petite échelle (régionale, nationale voire supranationale) à la très grande échelle (communes, intercommunalités, « pays » au sens géographique du terme) et les impacts de ces transformations sur les territoires. Ces éléments peuvent se mesurer en ayant recours à de nombreux indicateurs démographiques (évolution naturelle, variation migratoire, structure par âges, espérance de vie...), économiques (emploi, chômage, revenus, pauvreté...), sociaux et culturels (niveaux de diplôme, accès aux soins, votes politiques...). Ces données sont aujourd'hui disponibles grâce à plusieurs sources d'information (Observatoire des territoires, Observatoire du littoral et de la mer, INSEE, Cartostat, Agreste, etc.), accessibles en ligne.

Cette question pourra se prêter à de nombreuses propositions de transpositions pédagogiques à tous les niveaux d'enseignement. On peut notamment penser au cadre offert par les programmes de troisième, des voies générales et technologiques du lycée (notamment les questions spécifiques et les sujets d'étude sur la France ou le thème conclusif de terminale) voire même de la spécialité histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques.

## **Les frontières**

Les frontières sont un objet central de la géographie : discontinuités spatiales dont la forme actuelle est fortement liée à l'histoire de la carte et de ses usages politiques, les frontières intéressent les géographes, mais aussi les enseignants qui sont amenés à enseigner cette thématique en faisant preuve d'esprit critique. Les frontières sont un type de limites séparant des États souverains incluant les frontières maritimes et aériennes, mais excluant les limites administratives de niveaux inférieurs. La question des limites et des discontinuités spatiales fait l'objet d'une attention particulière des géographes francophones. Les approches ont été profondément renouvelées depuis les années 1990, notamment au contact de géographies anglosaxonnes depuis les années 2000. Les nouveaux programmes de lycée donnent un écho à ce renouvellement des approches, notamment ceux de la spécialité d'histoire-géographie, géopolitique et

sciences politiques. Ce faisant, les programmes scolaires reflètent le retour des frontières sur le devant de la scène médiatique mais aussi scientifique depuis une trentaine d'années.

Avec la chute du mur de Berlin en 1989, un mouvement général propre à ce contexte géopolitique évoquait la « fin des frontières » (Philippe Moreau-Desfarges), et envisageait un monde de libre circulation, marqué par le sans-frontiérisme. Pourtant, la multiplication des travaux de géographes sur les frontières ces dernières décennies témoigne non seulement du « retour des frontières » (Michel Foucher), mais aussi du renouvellement et de la diversité des approches que suscite cette question en géographie, telles celles proposées par l'organisation de l'espace (Roger Brunet), les discontinuités spatiales (Jean-Christophe Gay), l'analyse spatiale (Claude Grasland), ou encore plus largement par la géopolitique, la géographie sociale, la géographie culturelle, etc. Cette pluralité d'approches et de réalités que recouvre aujourd'hui la notion de frontière justifie d'ailleurs de l'envisager au pluriel. La géopolitique, qui se concentre en grande partie sur les relations de pouvoir sur les territoires qui mobilisent acteurs et représentations, n'est ainsi pas la seule à proposer des réflexions sur les frontières. La géographie économique est, par exemple, mobilisée pour l'étude des territoires transfrontaliers et des politiques d'aménagement qui font des frontières des interfaces dynamiques. Les effets et le devenir des frontières dans la mondialisation ont, en outre, également pu être interrogés à différentes échelles, au gré des évolutions de la conjoncture économique et du contexte géopolitique. L'étude de la dimension paysagère des frontières questionne, quant à elle, l'impact collectif et individuel de la matérialisation de certaines frontières au regard d'autres moins marquées dans les paysages mais socialement vives (Anne Sgard), dans une perspective systémique où l'ouverture de certaines frontières ne se fait que parce que d'autres frontières se ferment, et inversement (Groupe Frontière). Sont aussi questionnées les formes de la séparation, nées des dispositifs de contrôle et de filtrage ainsi que leur mise en scène dans des espaces où les frontières s'immiscent, tels que les aéroports et les ambassades (Philippe Rekacewicz), ainsi que les discours et représentations (médiatiques, littéraires, artistiques, etc.) que suscitent les frontières chez une pluralité d'acteurs (États, mais aussi organisations supranationales, organisations non gouvernementales, artistes, individus, etc.). La question des frontières est en effet fortement liée au passage et à tous les dispositifs spatiaux qui organisent ceux-ci. On intégrera la diversité de ces dispositifs, qui rendent extrêmement complexe la gestion de ces infrastructures.

La géographie des frontières s'est donc profondément renouvelée ces dernières années en pensant les frontières sous différentes formes (lignes, aires, points ou encore réseaux), épaisseurs (du tracé linéaire au front) et acceptions (politiques, sociales, culturelles, etc.). Les frontières se comprennent aujourd'hui à toutes les échelles spatiales : mondiale, régionale, locale et notamment intra-urbaine (dans le cas par exemple de Nicosie ou de Jérusalem), et même jusqu'à l'échelle des corps de ceux qui les traversent (Anne-Laure Amilhat-Szary). Elles se déclinent également à toutes les échelles temporelles en intégrant par exemple l'influence des frontières dans les territoires du quotidien ou encore la résurgence de traces frontalières, de « frontières fantômes » (Béatrice von Hirschhausen). Les frontières sont ainsi appréhendées aujourd'hui en géographie aussi bien dans leur dimension matérielle que vécue, visible qu'invisible (Paul Guichonnet et Claude Raffestin). Dans tous les cas, les frontières méritent l'attention des géographes en tant qu'elles participent à des recompositions sociales, spatiales et territoriales, à des constructions territoriales et identitaires, ainsi qu'à des stratégies collectives et individuelles, dont certaines entendent réaffirmer des appartenances par rapport à un « Autre » qui peut être ou non mis à distance.

Cette question thématique invite ainsi à envisager toutes les fonctions des frontières et tous les critères permettant de les caractériser et de les distinguer. Les frontières sont en effet des constructions politiques, édifiées sur des bases juridiques, qui sont fortement situées dans l'espace et dans le temps : elles sont des constructions historiques évolutives qui reflètent les spatialités des organisations politiques qui les ont mises en place. Si beaucoup d'entre elles ont pris la forme de frontières-lignes, parfois qualifiées de « dyade » (Michel Foucher) lorsqu'elles concernent deux États contigus, ce n'est pas le cas de toutes. Des découpages frontaliers et conflits territoriaux ont pu – plus ponctuellement – aboutir à des non-délimitations (certaines frontières maritimes en Afrique) ou à des découpages originaux (frontières zonales). Même si les frontières restent aujourd'hui marquées par une acception westphalienne, le pluriel questionne aussi les formes émergentes et multiscalaires de celles-ci. Les frontières suscitent d'ailleurs des appellations diverses en français (triple frontière, frontières mouvantes, etc.), qui peuvent être éclairées à l'aune de la différence sémantique qui est faite en anglais entre « *border* » et « *frontier* », le premier terme renvoyant à une acception plus juridique, fixe et linéaire, que la seconde. L'expression de « nouvelle frontière » trouve en particulier un

regain d'intérêt dans la compétition internationale dans et pour la conquête des océans et de l'espace. A cet égard, la question des eaux territoriales et des ZEE devra être notamment travaillée par les candidats. En tant que délimitations, les frontières induisent des asymétries spatiales, qui peuvent être des relations inégales, négociées ou conflictuelles. Elles sont donc au centre de l'organisation des espaces. Certains acteurs, dont les habitants, ont mobilisé les frontières pour produire des territorialités originales (transfrontalières, euro-régions, etc.) : la limite devient alors facteur d'interactions et de centralité. Les flux engendrés par les frontières, s'agissant d'échanges commerciaux dynamisés par l'effet-frontière ou de flux de passage ne se fixant pas nécessairement sur les frontières (mobilités pendulaires et migrations), sont donc un autre critère de différenciation. Les frontières gagnent à être pensées par les processus qu'elles génèrent : elles ne sont pas figées ni dans le temps, ni dans l'espace. Au contraire, elles sont marquées par des processus constants d'ouverture et de fermeture, de déterritorialisation et de reterritorialisation, ou bien encore de fonctionnalisation et de défonctionnalisation, qui contribuent à renforcer ou à atténuer leur caractère de frontière. Si les frontières sont des constructions qui mettent de la distance dans la proximité (Christiane Arbarett-Schulz), elles questionnent aussi la gestion de cette proximité. L'inscription spatiale et territoriale des frontières est ainsi de plus en plus difficile à définir et à appréhender : si quelques frontières dans le monde deviennent de plus en plus matérialisées (Stéphane Rosière), à l'instar de la frontière entre les États-Unis et le Mexique, cas bien connu mais loin d'être unique, les frontières sont généralement de plus en plus mouvantes, floues, voire poreuses ou « mobiles » (Denis Retaille, Anne-Laure Amilhat-Szary et Frédéric Giraut). L'accumulation de données personnelles dans le cyberspace soulève des enjeux de citoyenneté autour de frontières-réseau distinctes des frontières des États, à la fois espaces de liberté et instruments de pouvoir (Kevin Limonier). Par une gestion de la proximité par la mise à distance, les frontières ne sont pas seulement des séparations : elles organisent et réorganisent des échanges et des mobilités, licites comme illicites, et produisent ainsi de nouvelles mises en réseaux. Toutes ces dimensions devront être questionnées par les candidats en vue d'appréhender les frontières comme un objet géographique dynamique et complexe.

Depuis l'après Seconde Guerre mondiale, le monde a connu un important mouvement de « fabrique d'États » (Michel Foucher), avec des phases intenses coïncidant avec la décolonisation et la fin de la guerre froide, entraînant une multiplication des tracés frontaliers. Les remises en cause des frontières restent encore limitées en nombre (conformément au principe juridique d'intangibilité). Néanmoins les « disputes » et conflits frontaliers demeurent, à l'image des tensions entre Inde et Pakistan concernant le Cachemire. La question de la reconnaissance des tracés par les États constitue de ce fait une entrée géopolitique fondamentale rappelant la dimension contractuelle de la frontière. La reconnaissance d'un nouvel État par un autre État, et ainsi de ses frontières, peut constituer un temps au sein d'un conflit plus complexe qui est à même de générer une montée en intensité, jusqu'à atteindre le stade d'un conflit armé. L'exemple de la reconnaissance par la Russie de l'indépendance des territoires orientaux de l'Ukraine comme prémisses d'une invasion de cette dernière est éloquent (février 2022).

Les frontières, dans toutes leurs acceptions, restent ou redeviennent aujourd'hui un enjeu à la fois spatial, politique et civique, en ce qu'elles questionnent le rapport au Droit. Dans un contexte marqué par des préoccupations sécuritaires multiples (vis-à-vis du terrorisme, des migrations ou bien encore des pandémies), la question du tracé des frontières (notamment maritimes), de leur reconnaissance ou non (frontières du Kosovo, de la Transnistrie, de la Palestine, etc.), et de leur matérialité, ainsi que celle de leur franchissement, y compris dans le cyberspace, suscitent des débats et des politiques nombreuses, qui méritent d'être analysés avec un regard de géographe et de citoyen.

Le développement de la politique de cloisonnement, abordé entre autres dans le champ de la géopolitique et de la géographie politique, met en effet en évidence le rôle des frontières dans la sélection des flux et le contrôle des populations par un filtrage toujours plus complexe (Olivier Clochard). Par là même, sont mises en évidence les idéologies spatiales à l'œuvre dans les sociétés qui y recourent, et les inégalités de mobilités qui sont ainsi créées à toutes les échelles. Or, dans le contexte actuel de durcissement de certaines frontières, par des barbelés, des murs et toutes formes de clôtures matérielles ou numériques (*smart borders*), leur franchissement comporte un coût et un risque aussi bien pour les populations qui les franchissent, que pour les sociétés qui s'emmurent. Les frontières sont alors révélatrices des représentations des sociétés sur les populations extérieures et sur elles-mêmes (Wendy Brown). Les représentations des sociétés sur leurs frontières, et plus généralement sur la maîtrise de leur territoire, qui produisent des effets spatiaux contradictoires entre enfermement et ouverture, demanderont également à être interrogées.



Coupures autant que coutures comme l'exprimaient les géographes dans les années 1980, les frontières sont donc aussi bien des espaces de séparation et de confrontation, que des interfaces dynamiques faites de passages et de coopérations, qui produisent des dynamiques spatiales originales. Les frontières ont aussi une fonction de sas (Ceuta et Mellila par exemple), d'espace tampon (zone démilitarisée entre Corée du Nord et Corée du Sud) ou d'espace refuge (camps de réfugiés dans certaines parties du monde). En ce sens, les frontières doivent être appréhendées comme des vecteurs de territorialités et de dynamiques et de formes d'organisation spatiales spécifiques, qui sont le résultat de jeux d'acteurs divers. La place de ces acteurs- qui ne limitent pas aux institutions – devra susciter une attention particulière de la part des candidats afin de mieux comprendre qui produit aujourd'hui des frontières dans le monde, selon quelles modalités et dans quel but.

La question des frontières est largement abordée comme objet géographique par les différents programmes du collège et des voies générale et technologique du lycée. Elles sont fréquemment interrogées à travers ou en lien avec d'autres objets géographiques : les migrations, les mobilités touristiques, les espaces maritimes... Plus largement, la construction des frontières politiques, l'importance de leur trajectoires spatiales et temporelles est également abordé à travers plusieurs thèmes des programmes d'histoire. Les frontières constituent ainsi un objet scientifique au cœur du projet d'enseignement de l'histoire-géographie dans le secondaire.